

**WASTE MANAGEMENT - COMITÉ DE VIGILANCE DU SITE D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE**

**Liste des membres à jour au 2 septembre 2020**

Catégorie	Fonction ou organisme	Nom	Présent	Absent
Représentants du voisinage	Résidente du Club du Faisan	Diane Faucher		X
	Citoyen	Alain Gauthier		X
	Citoyen	Serge Girard		X
	Résident du Club du Faisan	Guillaume Perreault Smith	X	
	Citoyenne	Josyane Pagé		X
	Citoyenne	Simone Cotnoir		X
Représentants du milieu municipal	MRC Drummond	Michel Noël		X
		Anick Verville	X	
	Ville de Drummondville	Roger Leblanc	X	
		Stéphanie Lacoste	X	
		John Husk	X	
Représentants des groupes environnementaux	COGESAF	Yves Gatien (Président)	X	
	Conseil Régional de l'Environnement du Centre du Québec (CRECQ)	Marie-Pascale Duvieusart		X
	Société ornithologique du Centre-du-Québec	Suzanne Lévesque	X	
Représentant des organismes socio-économiques	Chambre de Commerce de Drummondville	Marc Tremblay	X	
Représentante du milieu agricole	UPA	Patricia Brügger		X

**WASTE MANAGEMENT :**

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques  
M. Ghislain Lacombe, directeur général adjoint  
M. Marc-Olivier Lamothe, directeur des opérations

**TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ :**

M. Alex Craft, animateur  
Mme Camille Montreuil, rapporteuse

**AUTRES :**

Mme Lucie Labbé, directrice de projets, Biologiste senior, Environnement – Canada Est, AECOM

**COMITÉ DE VIGILANCE**

**Lieu d'enfouissement technique de Waste Management, Saint-Nicéphore**

**Rencontre virtuelle**

**2 septembre 2020, connexion des membres à partir de 18 h 45**

---

**Ordre du jour (proposition)**

- |         |   |
|---------|---|
| 18 h 45 | Connexion préalable des membres   |
| 19 h    | Mot de bienvenue<br>Accueil d'une nouvelle membre   |
| 19 h 05 | Approbation de l'ordre du jour<br>Approbation du compte rendu (réunion du 10 juin 2020)   |
| 19 h 10 | Action de suivi <ul style="list-style-type: none"><li>• Diffusion du rapport annuel 2019</li></ul>  |
| 19 h 20 | Suivi environnemental des eaux <ul style="list-style-type: none"><li>• Eaux de surface</li><li>• Eaux souterraines</li><li>• Eaux de lixiviation</li><li>• Puits résidentiels</li></ul>   |
| 19 h 50 | Rapports d'activités <ul style="list-style-type: none"><li>• Registre des plaintes</li><li>• Registre des visites du MELCC</li></ul>  |
| 20 h    | Divers et prochaines réunions <ul style="list-style-type: none"><li>• Mise à jour du calendrier thématique annuel</li><li>• Mercredi 25 novembre 2020, à 19 h</li></ul>   |
| 20 h 10 | Suivi du projet de phase 3B <ul style="list-style-type: none"><li>• Ajustement au trajet des camions de la sablière</li><li>• Projet de compensation des milieux humides et hydriques</li><li>• Opérations sur la phase 2</li></ul> |
| 20 h 30 | Fin de la rencontre   |

## Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore

Réunion régulière  
2 septembre 2020



### Fonctionnement pour un comité réussi

#### *Droits de parole*

- L'animateur accorde le droit de parole
- Questions/commentaires à des moments définis
- Pour signifier votre souhait d'intervenir :
  - Lever la main avec l'application
  - Lever la main à l'écran (nous faire signe)
  - Par téléphone : l'animateur vous interpellera directement
- Interventions courtes



Page 2

## Ordre du jour

- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du dernier compte rendu
- Action de suivi
- Suivi environnemental des eaux
- Registre des plaintes et des visites du MELCC
- Divers et prochaine réunion
- Suivi du projet de phase 3B



Page 3

## Action de suivi



## Diffusion du rapport annuel 2019

- **Communiqué de diffusion**



**COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUSSEMENT DE DRUMMONDVILLE**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
Pour diffusion immédiate

**Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Drummondville publie son rapport annuel 2019**

**Drummondville (Québec), le 3 août 2020** – Déposé aujourd'hui au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MÉLCC), le rapport annuel du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Drummondville, secteur Saint-Nicéphore, fait état des activités du Comité en 2019.

Poursuivant son rôle de vigie des opérations de Waste Management (WM) pour une troisième année, le Comité s'est tenu informé des travaux menés au site ainsi que des différents volets du suivi environnemental, incluant la qualité des eaux, la gestion des biogaz et le contrôle des goélands. Il a également pris connaissance des engagements financiers de WM dans différents fonds liés à la restauration du site après sa fermeture et à la protection de l'environnement.

Par ailleurs, plusieurs compléments d'information ont été demandés par les membres en cours d'année, notamment pour mieux comprendre l'impact de la présence naturelle de certains paramètres dans les eaux, la méthode de compilation du tonnage entrant au site et la justification de la localisation des points de mesure pour le suivi sonore.

Finalement, l'année 2019 a été l'occasion d'amorcer les échanges sur le projet de la phase 3B ainsi que de recruter de nouveaux membres issus du voisinage du site.

**Le site Web du Comité : un canal privilégié pour la communauté**

Le Comité rappelle que les rapports annuels, les comptes rendus des réunions et les présentations sont disponibles sur son site Internet, au [www.vigilancewm-nicephore.org](http://www.vigilancewm-nicephore.org).

Le site présente également différents moyens de transmettre des signalements à WM, qui sont ensuite discutés lors des rencontres du Comité.

Finalement, le site Internet permet à la communauté de s'inscrire à l'alerte « Odeurs/bruits » et d'être avisés par courriel des travaux susceptibles de générer des nuisances dans le voisinage.

**À propos du Comité de vigilance de Drummondville**

Créé en septembre 2006, le Comité de vigilance rassemble des citoyens et citoyennes s'intéressant aux activités menées sur le lieu d'enfouissement de Drummondville, secteur Saint-Nicéphore, exploité par WM. Le Comité regroupe des gens issus du voisinage du site, des milieux municipal et agricole, d'organismes socioéconomiques et de groupes environnementaux. Les membres ont pour mandat de formuler des recommandations à WM afin de prévenir ou atténuer les impacts des opérations du lieu d'enfouissement et d'assurer le respect des normes applicables. Le Comité permet également à la communauté de rester informée à propos des activités du site de WM.

– 30 –

Source : Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Drummondville  
Monsieur Yves Gatiien, président  
Courriel : [yves.gatiien@outlook.com](mailto:yves.gatiien@outlook.com)

Page 5

## Diffusion du rapport annuel 2019

- **Deux articles parus dans les médias (3 août 2020)**

**Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Drummondville publie son rapport annuel**

Donc : **Actualité Coronavirus** 3 août 2020 **Eric Boasré**

Waste Management © Photo Eric Boasré, Ving55. Tous droits réservés.

**Ving55**



**Lieu d'enfouissement de WM : dépôt du rapport annuel du Comité de vigilance**

Le 3 août 2020 – Numéro 238 de volume 1, juillet 2020

Par **Jean-Pierre Boivin**

Une professionnelle technique de Saint-Nicéphore. (Photo: Jean-Pierre Boivin)

**ENVIRONNEMENT** Déposé aujourd'hui au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MÉLCC), le rapport annuel du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Drummondville fait état des travaux menés en 2019 ainsi que des différents volets du suivi environnemental, incluant la qualité des eaux, la gestion des biogaz et le contrôle des goélands.

Poursuivant son rôle de vigie des opérations de Waste Management (WM) pour une troisième année, les membres du Comité, qui regroupe des gens issus du voisinage du site, des milieux municipal et agricole, d'organismes socioéconomiques et de groupes environnementaux, ont également pris connaissance des engagements financiers de WM dans différents fonds liés à la restauration du site après sa fermeture et à la protection de l'environnement.

De plus, plusieurs compléments d'information ont été demandés par les membres en cours d'année, notamment pour mieux comprendre l'impact de la présence naturelle de certains paramètres dans les eaux, la méthode de compilation du tonnage entrant au site et la justification de la localisation des points de mesure pour le suivi sonore.

Il est souligné que l'année 2019 a été l'occasion d'amorcer les échanges sur le projet de la phase 3B ainsi que de recruter de nouveaux membres issus du voisinage du site.

**L'Express de Drummondville**

Page 6

## Suivi environnemental des eaux

- Eaux de surface
- Eaux souterraines
- Puits résidentiels
- Eaux de lixiviation



## Suivi environnemental des eaux

- La qualité des eaux de surface est encadrée par les articles 53 à 56 (suite).

### Article 55

- Les lixiviats et les eaux recueillis par un système de captage et qui ne respectent pas les valeurs limites prescrites par l'article 53 ne doivent faire l'objet d'aucune dilution avant leur rejet à l'environnement.

### Article 56

- L'infiltration artificielle de lixiviats ou d'eaux dans des zones de dépôt de matières résiduelles n'est permise que dans les lieux d'enfouissement technique et que dans le but d'accélérer la dégradation de ces matières.



## Suivi environnemental des eaux

- La qualité des eaux souterraines est encadrée par les articles 57 à 59 (suite).

### Article 57

- Les eaux souterraines qui migrent dans le sol où sont aménagés des zones de dépôt de matières résiduelles ou un système de traitement des lixiviats ou des eaux, doivent, lorsqu'elles parviennent aux puits d'observation installés en application de l'article 65, respecter les valeurs limites suivantes :(tableau à venir dans la présentation)

### Article 58

- Les valeurs limites prescrites ne sont toutefois pas applicables lorsque l'analyse révèle qu'avant même leur migration dans le sol où sont situés les zones de dépôt de matières résiduelles les eaux souterraines ne respectent pas ces valeurs. Dans ce cas, la qualité des eaux souterraines ne doit faire l'objet d'aucune détérioration du fait de leur migration dans le sol susmentionné (principe du bruit de fond).



Page 9

## Suivi environnemental des eaux

- La qualité des eaux souterraines est encadrée par les articles 57 à 59 (suite).

### Article 59

- Les eaux souterraines qui font résurgence à l'intérieur du périmètre de contrôle sont soumises aux dispositions de l'article 53 (eau de surface). Il en va de même pour toute eau souterraine qui, après avoir été captée dans ce périmètre, est évacuée en surface.



Page 10

## Suivi environnemental des eaux - Rappel de la méthodologie

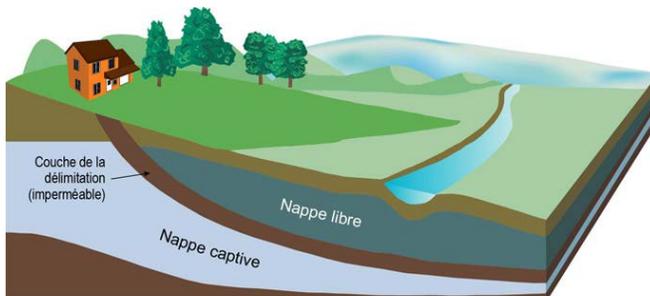
- 3 campagnes d'échantillonnage en 2019
  - Mai
  - Août
  - Octobre
- Analyses effectuées par Bureau Veritas
  - Laboratoire indépendant accrédité par le ministère
- Rapport transmis au MELCC en mars 2020



Page 11

## Suivi environnemental des eaux - Rappel de la méthodologie

- 6 points d'échantillonnage pour les eaux de surface
- 41 puits surveillés pour les eaux souterraines
  - 23 puits dans la nappe libre
  - 16 puits dans la nappe profonde



© Gouvernement du Québec, 2014  
Source : Adaptée d'EC

Page 12

## Suivi environnemental des eaux - Interprétation des résultats

- Pour interpréter les résultats, WM et le ministère tiennent compte de plusieurs facteurs :
  - Normes du REIMR
  - Valeurs en amont (avant que les eaux n'entrent en contact avec le site)
  - Présence naturelle dans le milieu
  - Historique et fluctuation aux points de mesure



Page 13

## Suivi environnemental des eaux - Faits saillants 2019

### Eaux de surface

- Les eaux de surface en provenance du LET, drainées vers le ruisseau Paul-Boisvert et celles provenant du ruisseau Oswald-Martel ont respecté les valeurs limites de l'article 53 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR) en 2019.



Page 14

## Suivi environnemental des eaux - Faits saillants 2019

### Eaux de la nappe libre (1)

- Respect des valeurs limites de l'article 57 du REIMR pour la majorité des paramètres à tous les puits.
- Présence naturelle en amont du site de fer, de manganèse et d'azote ammoniacal
- La qualité de l'eau au puits F-2A, qui démontrait une influence des anciens bassins de traitement des eaux de lixiviation, s'est grandement améliorée passant de 660 mg/l en 2007 à sous la limite de 1.5 mg/l en 2020.
- Les concentrations en chlorures sont demeurées inférieures à la valeur limite du REIMR depuis 2011.



Page 15

## Suivi environnemental des eaux - Faits saillants 2019

### Eaux de la nappe libre (2)

- Concentrations en coliformes fécaux en excès des valeurs limites ont été détectées aux puits PO-08-T3 et PO-08-T4 en août 2019. Influence locale de la nappe causée par des déjections animales qui circulent dans ce secteur. Aucun coliformes fécaux détectés pour les campagnes de mai et octobre.
- Un léger dépassement en azote ammoniacal a été observé au puits PO-08-2 à l'automne 2019 mais concentration inférieure au puits en amont.



Page 16

## Suivi environnemental des eaux - Faits saillants 2019

### Aquifère semi-captif (nappe profonde) (1)

- Respect des valeurs limites de l'article 57 du REIMR pour la majorité des paramètres à tous les puits.
- Présence naturelle en amont du site de fer, de manganèse et d'azote ammoniacal. Ces concentrations excèdent parfois les valeurs limites établies par le REIMR.  
En effet, le puits amont PO-03-04C a montré, pour chacune des campagnes, des concentrations en azote ammoniacal en excès de la valeur limite



Page 17

## Suivi environnemental des eaux - Faits saillants 2019

### Aquifère semi-captif (nappe profonde) (2)

- L'ensemble des résultats analytiques de l'eau souterraine de l'aquifère semi-captif en 2019 est considéré stable par rapport aux résultats des années antérieures.
- La présence de fer ou de manganèse, en excès des valeurs limites ne constitue pas un indicateur d'une problématique liée à une contamination par des eaux de lixiviation.



Page 18

## Eaux de lixiviation

### Concentrations mesurées

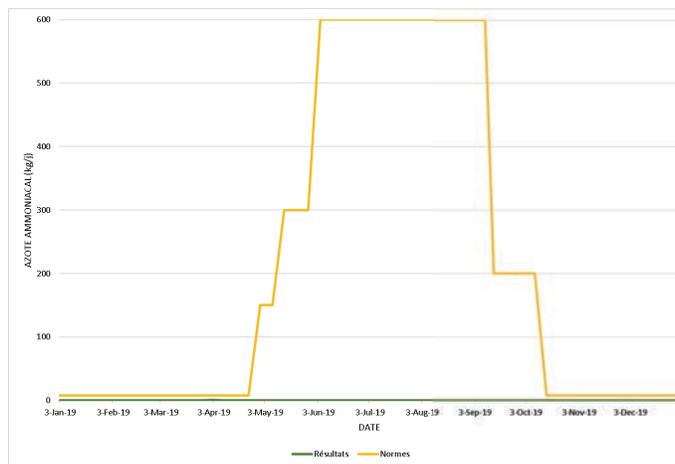
- Aucune norme en vigueur pour le lixiviat brut puisqu'il n'y a pas de rejet direct à l'environnement.
- Obligation réglementaire de mesurer les concentrations une fois par année (à titre informatif)
- La Ville de Drummondville fixe à WM le niveau maximum à respecter pour les charges en azote ammoniacal.



Page 19

## Eaux de lixiviation

- Suivi azote ammoniacal - année 2019



Page 20

## Puits résidentiels

### Campagne d'échantillonnage des puits privés

- Initiée en 2009 à la suite d'une demande d'un des membres du comité de vigilance
- Communication avec le voisinage immédiat pour offrir une analyse de la qualité de l'eau des puits
- 7 voisins ont donné suite et un s'est ajouté en 2014
  - 1 voisin situé en amont du site
  - 7 voisins en aval
- Paramètres analysés:
  - Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles
  - Règlement sur la qualité de l'eau potable
- Prochaine campagne: automne 2020



Page 21

## Puits résidentiels



## Rapports d'activités

- Registre des plaintes
- Registre des visites du MELCC



## Registre des plaintes

- Une plainte enregistrée depuis la dernière réunion, non reliée aux opérations de WM

Date et heure de la plainte	Mode de réception	Tempéra.	Plaignant	Nature de la plainte	Date de traitement par WM	Mesure corrective
24 août en soirée	Téléphone	Vent nord-ouest	Citoyen rue Labrecque	Plainte d'odeur. Vent soufflant de la 55 vers la rivière à ce moment et beaucoup d'épandage de fumier/purin le soir en question.	25 août 7h55	Après discussion, la personne a reconnu que la source d'odeur était possiblement le purin.



## Registre des visites du MELCC

- Deux visites depuis la dernière réunion

Date	Raison de la visite	Commentaires reçus	Correctif apporté
12 juin	Visite de routine	Aucun	Aucun
23 juillet	Visite de routine	Aucun	Aucun

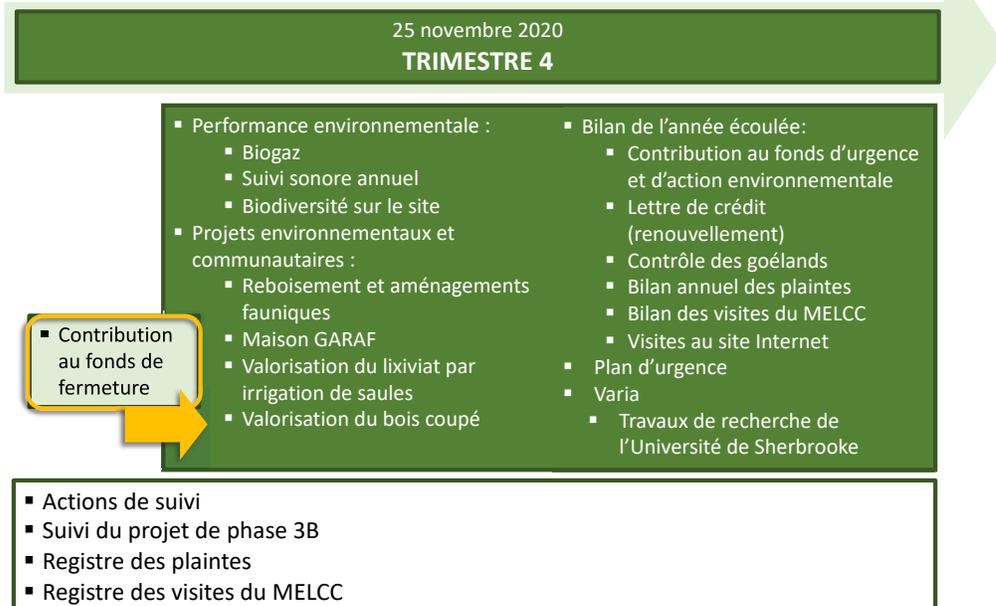


Page 25

## Divers et prochaine réunion



## Mise à jour du calendrier annuel 2020



## Prochaine réunion



### Prochaine rencontre :

- Mercredi 25 novembre, 19 h
- Approche à valider en fonction de l'évolution du contexte

## Suivi du projet de phase 3B

- Demande d'autorisation
- Ajustement au trajet des camions de la sablière
- Projet de compensation des milieux humides et hydriques



## Demande d'autorisation Phase 3B

- Dépôt de la demande auprès du ministère en octobre 2019.
- Consultation des intervenants dans la communauté d'octobre à juin.
- Analyse environnementale du projet et des études révisées d'octobre à août.
- Étape de recommandation du Ministre.



### Ajustement au trajet des camions de la sablière



### Ajustement au trajet des camions de la sablière



## Suivi de la demande au ministère - opérations sur la phase 2

- Demande déposée auprès du ministère pour retourner combler le volume qui s'est créé sur la Phase 2 en raison du tassement des déchets.
- Demande présentement en analyse par le MELCC.
- Si autorisé, cela permettra de prolonger l'exploitation du site jusqu'à l'automne 2021.
- Le retour sur la phase 2 se ferait vers la fin de l'année 2020 en parallèle avec la fin des opérations de la phase 3A.



Page 33

## Lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Nicéphore - Phase 3B

*Plan de compensation des milieux  
humides et hydriques*

*Septembre 2020*



## Plan de la présentation

- Rappel du contexte
- Milieux humides et hydriques affectés
- Description du projet de compensation proposé
  - Objectifs de la compensation proposée
  - Sites de compensation 1 et 2 et Bilan des superficies
  - État actuel de la sablière
  - Proposition dans la sablière
  - État actuel du site nord-est
  - Proposition dans le site nord-est
- Échéancier
- Prochaines étapes



## Rappel du contexte





### Photos des milieux humides présents dans la phase 3B



MH5-4 Tourbière boisée



MH2-2 Tourbière



MH5-1 Marécage arborescent



### Photos des milieux humides préservés



MH12-1 Marécage arborescent



MH12-2 Étang



MH10-2 Marais



## Description du projet de compensation



Page 8

## Objectifs de la compensation proposée

- **Compenser pour l'ensemble des superficies** de milieux humides, de milieux hydriques et de bandes riveraines **perdus**
- Aménager plusieurs types de milieux humides fonctionnels et pérennes
- Reconstituer un lit d'écoulement des eaux pluviales
- Augmenter la biodiversité du milieu (arbres, arbustes, plantes herbacées indigènes)
- Augmenter la valeur écologique des aménagements par rapport aux milieux humides perdus
- Contrôler de façon exhaustive le roseau commun (espèce exotique envahissante)
- Incorporer des mesures pour réduire le transport des matières en suspension



Page 9



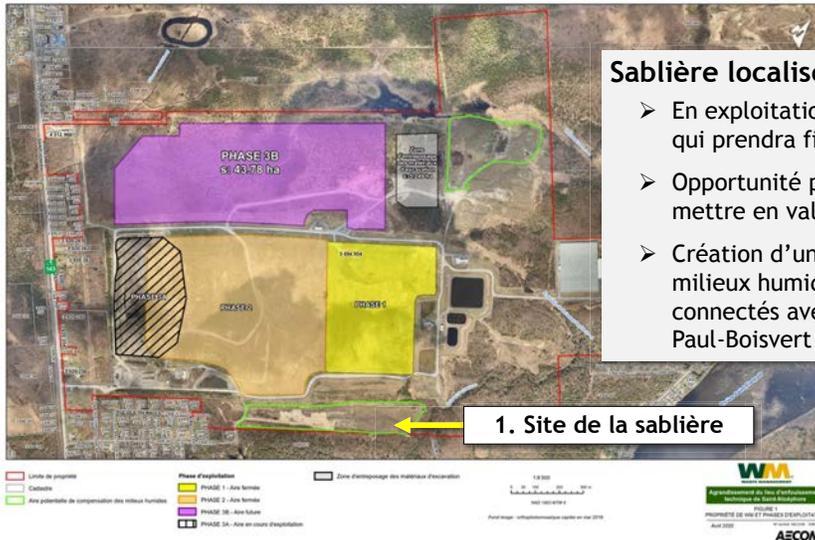
Bilan

Gains supplémentaires  
MH de 1,14 ha  
MHy de 0,10 ha  
BR de 0,22 ha

HABITAT	Superficie (ha)			
	Perdue	Compensée		
		Phase 3B	Sablrière	Site nord-est
Humide	9,57	5,83	4,88	10,71
Hydrique	0,27	0,18	0,19	0,37
Bande riveraine	3,51	1,75	1,98	3,73
Terrestre		0,30	4,39	4,69



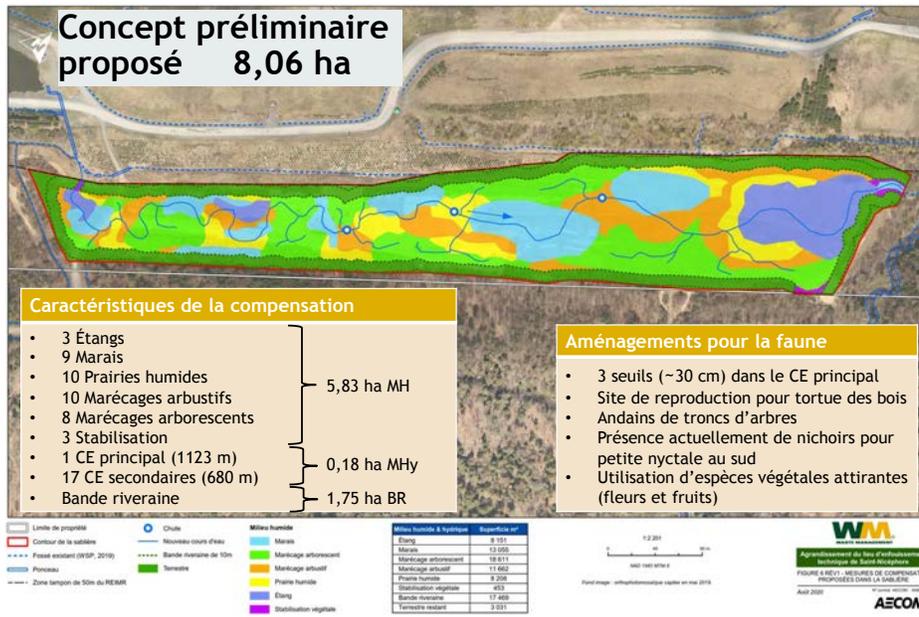
Site 1 : sablière au sud



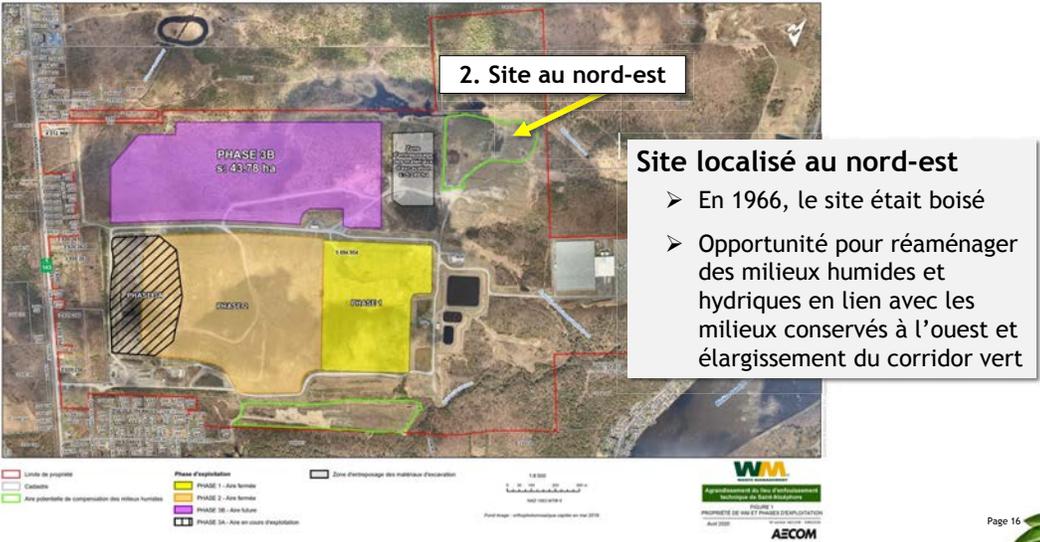
**Sablrière localisée au sud**

- En exploitation depuis 30 ans qui prendra fin en 2020
- Opportunité pour restaurer et mettre en valeur la sablière
- Création d'un complexe de milieux humides et hydriques connectés avec le ruisseau Paul-Boisvert

## Site 1 : sablière au sud - état actuel



Site 2 : site au nord-est

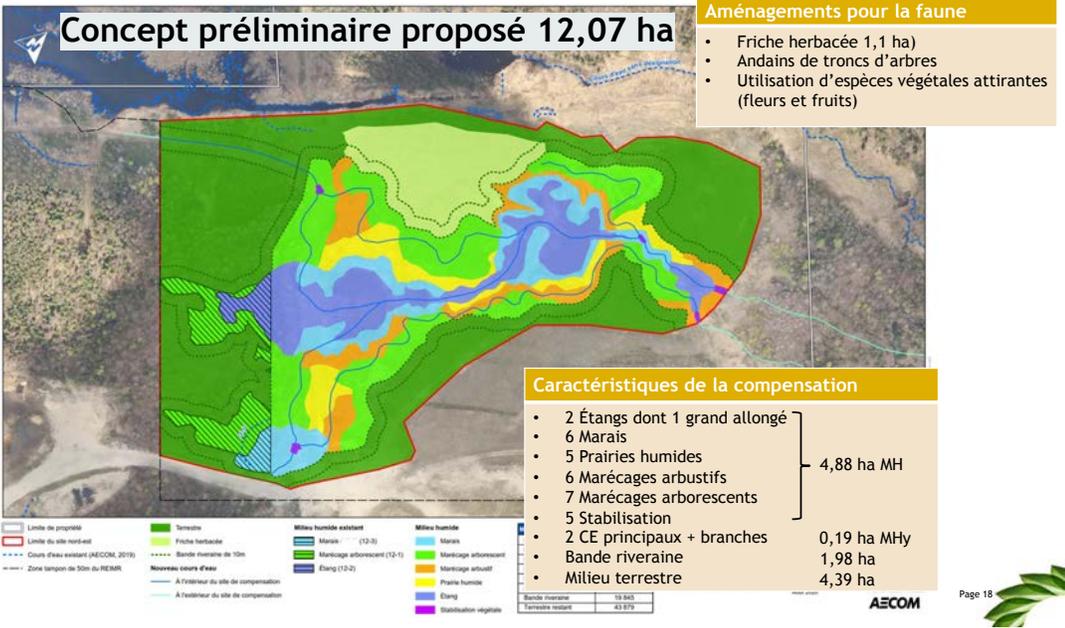


Remaniement des sols en cours

**Caractéristiques du site**

- Bordé à l'ouest par des MH conservés et au nord par CE sans désignation
- Excavations et modifications du drainage ont mené à la formation de 2 marais dominés par le roseau commun
- Utilisation : entreposage et manipulation de sols
- Sol à nu ou colonisé par une friche herbacée
- Utilisé par la faune (grenouille des bois, rainette crucifère, chevreuil, bernache, rat musqué, marmotte)





### Échéancier

- Possible autorisation de la phase 3B: Automne 2020
- Déboisement cellule 1 phase 3B: Hiver 2020
- Construction cellule 1 phase 3B: Printemps-été 2021
- Plans et devis milieux humides sablière: Printemps 2021
- Aménagement milieux humides sablière: Fin été- Automne 2021
- Plans et devis milieux humides Nord-Est: Printemps 2022
- Aménagement milieux humides Nord-Est: Fin été- Automne 2022

MERCI

*Questions?*  
*Commentaires?*  
*Prochaines étapes*  
*ensemble?*

